

ACTE RECTIFICATIF

des **STATUTS de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée 3GDG, société par actions simplifiée au capital de 100,00 €, ayant son siège à HYERES (83400), 22 rue Roger Verdino, identifiée au SIREN sous le numéro 841 822 794 RCS TOULON**

LE SOUSSIGNE

Monsieur Alexandre Xavier **PRUDHOMME**, Sapeur-pompier, demeurant à HYERES (83400), 39, avenue de la Sablière,
Né à BREST (29200), le 8 avril 1976.
Célibataire.
Non soumis à un pacs ou partenariat,
De nationalité française.
« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommé l' « ASSOCIE ».

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Alexandre **PRUDHOMME** est ici présent.

EXPOSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 août 2018, le soussigné a constitué les statuts de la société dénommée 3GDG, dont les caractéristiques sont ci-après précisées : société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100,00 €, ayant son siège à HYERES (83400), 22 rue Roger Verdino, identifiée au SIREN sous le numéro 841 822 794 RCS TOULON.

C'est à tort et par erreur si les statuts mentionnent que le capital de la société est fixe, la société devant avoir un capital variable.

CECI EXPOSE, il est passé à la rectification objet du présent acte :

Au lieu de lire :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT EUROS (100,00 €)
Il est divisé en 10 actions de DIX EUROS (10,00 €).

Il y a lieu de lire :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social initial est fixé à la somme de CENT EUROS (100,00 €)
Il est divisé en 10 actions de DIX EUROS (10,00 €).

La société est à capital variable, avec un montant maximum autorisé et un montant minimum. Les variations de capital, à l'intérieur de ces limites, n'entraînent pas de modification statutaire et ne sont pas assujetties aux formalités de dépôt et de publicité. Le capital maximum autorisé s'élève à 1000 €. Le capital social ne peut être inférieur au dixième du capital social souscrit, soit 10 € (1/10e du capital initial).

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera

Etabli sur 1 pages.

Fait en 3 exemplaires.

Fait à Hyeres
Le 01/03/23

